Quarante-Neuvième Année. — N° 41. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 16 Février 1890

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 FÉVRIER

INFORMATIONS

BUDJET A TIROIRS

D'après les bruits répandus, M. Rouvier aurait deux budgets à présenter à la Commission des finances.

Dans le premier, il demanderait l'autorisation à la Chambre de faire un emprunt de 7 à 800 millions, qui permettrait de donner satisfaction au ministre de la guerre, relativement à de nouvelles demandes de crédits nécessaires à la défense du pays.

Si la commission repoussait toute demande d'emprunt nouveau, M. Rouvier présenterait alors le budget, qu'il équilibrerait sans impôt ni emprunt, en écartant toutes dépenses dont l'intérêt n'est pas immédiat.

Quelles convictions des besoins de la patrie chez notre ministre des finances !

Le Conseil supérieur de l'agriculture, sous la présidence du ministre de l'agriculture, a voté hier des droits de 3 francs sur les maïs en grains, 5 francs sur les farines de maïs et leurs dérivés, 3 francs sur les riz en paille, 8 fr. sur les riz en brisures, sur les riz décortiqués et sur les riz de farine, 3 fr. sur le millet. Elle a exempté de droits les maïs et riz employés à la fabrication de l'amidon sec en aiguilles, mais sous certaines réserves.

LE DUC D'ORLÉANS

Jusqu'au moment de sa condamnation par le tribunal correctionnel, le duc d'Orléans était sous la dépendance de l'autorité judiciaire ; depuis mercredi deux heures de l'après-midi, il ne relève plus que de l'administration, c'est-à-dire du ministre de l'intérieur.

Le règlement des prisons ne prévoit que deux catégories : les condamnés politiques et les condamnés de droit commun. Le duc d'Orléans appartient à la catégorie des condamnés politiques et l'administration pénitentiaire a déjà reçu l'ordre du ministère de l'intérieur d'appliquer strictement au jeune prince les dispositions du règlement concernant les condamnés politiques. Aucune dérogation ne sera faite à ce règlement en faveur du duc d'Orléans.

On sait que le régime appliqué aux condamnés politiques diffère sensiblement du régime auquel sont soumis les condamnés de droit commun.

—

L'APPEL, LA GRACE, LA PRISON. — UN POINT DE DROIT

Le duc d'Orléans a déclaré qu'il ne ferait pas appel, et qu'il ne demanderait pas sa grâce.

M. Carnot peut le grâcier spontanément, mais M. Faye, ministre de l'agriculture, disait il y a trois jours dans les couloirs de la Chambre, qu'il fallait au moins attendre que, par l'expiration des délais d'appel, dix jours, le jugement soit devenu définitif. Grâcier le duc avant serait le priver du droit d'appel.

Pendant ces dix jours, le duc restera à la Conciergerie, où il suit dès maintenant le régime des prisonniers, et il ne reçoit plus ni lettres, ni cartes.

Si le jugement est appliqué, le duc, ayant plus d'un an de prison, doit, aux termes de la loi, subir sa peine dans une maison centrale de correction, Clairvaux, Gaillon, ou Poissy. Clairvaux probablement. C'est là qu'a été longtemps détenu le prince Kropotkine. Il peut exiger de faire sa prison en cellule, ce qui réduirait de 730 à 548 jours, soit d'un quart, la durée de sa prison.

—

Le gouvernement a résolu, dans le cas où des manifestations politiques viendraient à se produire, de les réprimer énergiquement.

Parbleu !

—

Le duc d'Orléans n'a reçu hier matin aucune visite à la Conciergerie.

Le jeune Prince, comme à l'ordinaire, a lu à son lever un grand nombre de journaux et a reçu plusieurs centaines de lettres.

A onze heures et demie, le restaurant du Barreau lui a fait porter son déjeuner dont voici le menu :

Côtelette, légumes, sole frite, fromages et fruits.

—

LE DUC DE LUYNES

A la suite de la réunion tenue avant-hier au gymnase Lorenzi, rue de Vaugirard, par les étudiants royalistes, et où le duc de Luynes a été acclamé, le ministre de l'intérieur a fait rayer le nom du duc de Luynes de la liste des personnes que le duc d'Orléans est autorisé à recevoir à la Conciergerie.

Le gouvernement a considéré que l'attitude prise par le duc de Luynes, à la réunion de la rue Vaugirard, donnerait désormais, à ses visites au jeune prince, un caractère politique.

—

A PROPOS DE LA CONDAMNATION

Nous lisons dans l'*Eclair*, journal très républicain :

« Et maintenant nous voilà bien avancés ! Quelle force nouvelle la République a-t-elle acquise ? Quelle embûche ou quel péril a-t-elle écarté de son chemin ? Qu'a-t-elle gagné en prestige, en autorité, en sécurité ? Ses adversaires se sentent-ils découragés ? Ses amis plus confiants ? A-t-on, dans une mesure quelconque, modifié la direction ou la puissance des courants politiques entre lesquels se partage le pays ? Qu'y a-t-il de changé sous le soleil enfin, depuis qu'un gamin de 20 ans est prisonnier de la République Française ?

» Les politiques professionnels disent que l'opinion publique sera satisfaite. Allons donc ! Est-ce que le pays républicain, dans aucune circonstance et sans aucune forme, manifeste la volonté que les choses soient poussées à l'extrême ? Le vrai est qu'il n'y a jamais eu d'opinion publique sur la question.

» La foule n'a pas un instant envisagé dans cette aventure le côté légal ni même le côté politique ; elle n'en a vu que le côté pittoresque, sentimental et, tranchons le mot, amusant. C'était pour elle un petit vaudeville, qui se jouait sur la grande scène de l'Histoire. De souci, d'inquiétude, de colère, pas l'ombre. Passé la grille du Palais-Bourbon, on n'eût pas trouvé un Français, qui se sentît menacé par les allures crânes du petit duc.

» Et au bout du compte, quel est le premier résultat de la comédie judiciaire à grand spectacle dont vient de nous régaler le gouvernement ? C'est d'avoir fourni à un prince d'Orléans, tout auréolé de jeunesse, l'occasion de se révéler au pays et de parler, non sans quelque noblesse, du haut de la selette retentissante où on l'a imprudemment juché, aux 200,000 conscrits, qu'il a voulu rejoindre sous les drapeaux.

» Evidemment, tout le profit de cette mise en scène est pour lui. Mais, comme quand on fait des bêtises on n'en saurait trop faire, maintenant que vous l'avez rendu sympatique, vous allez le mettre à Clairvaux. Décidément, la République est gouvernée par Jocrisse. »

LE KRACH DES HUILES

Une grave affaire, qui menace de causer beaucoup de ruines, préoccupe en ce moment le commerce parisien.

Un gros négociant d'huiles de Saint-Ouen, M. Dumont, avait négocié de nombreux warrants. Une enquête établit que les marchandises déposées en son nom dans les docks étaient loin de représenter les warrants. Un inventaire a été confié à M. Parent.

M. Dumont aurait essayé de se suicider et son comptable aurait dû lui arracher le revolver des mains.

Il ne serait, paraît-il, ni le seul, ni le principal coupable.

Une grande panique règne à la Bourse où depuis lundi les huiles continuent à n'être plus cotées.

On sait que les warrants sont des récépissés avec indication de valeurs qu'on délivre dans les docks contre marchandises, et qu'on peut négocier comme lettres de changes.

A la suite de l'instruction ouverte par M. Boutet, juge d'instruction, au sujet des faux warrants d'huile de colza, un mandat d'amener a été lancé contre M. Dumont et l'exécution en a été confiée à M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

M. Dumont est en fuite.

M. Boutet a conféré avec M. Parent, liquidateur judiciaire, chargé de cette affaire. Tous les livres de M. Dumont seront saisis et M. Flory a été désigné pour en faire l'expertise.

LA PROPHÉTIE D'UN EXILÉ

M. Vergoin, qui s'est réfugié à Bruxelles pour ne pas faire les huit mois de prison auxquels l'a fait condamner la haine du procureur général, va demander son inscription au barreau belge. Paris lui manque. Il souffre de son exil. Il a laissé 150,000 francs dans le journal qu'il dirigeait. Il a abandonné un cabinet d'affaires qui lui rapportait 30 ou 40,000 francs par an.

Il ne croit pas au succès des boulangistes aux prochaines élections municipales, parce que c'est Déroulède qui est à la tête du mouvement et que Déroulède est incapable. Il estime que le général Boulanger aurait dû venir se constituer prisonnier à la veille des élections générales. Mais, dit-il, le général a été inspiré en cette circonstance par des influences plus puissantes que les conseils de ses amis.

M. Vergoin ajoute :

« — Il ne se passera pas quinze mois qu'il n'y ait un changement, non pas dans la forme du gouvernement elle-même, mais dans le gouvernement. D'ici à cette époque, une grande révolution éclatera, plus sanglante que la Terreur de 93 et plus terrible que la Commune de 71. D'ailleurs, moi, vous savez, je n'ai jamais été boulangiste comme les boulangistes entendent l'être, mais bel et bien socialiste. »

UN SERVICE FUNÈBRE

La Société de secours aux blessés militaires (Croix Rouge française), que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, a fait célébrer, à l'église Saint-Eustache, aujourd'hui 15 février, à midi et demi, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, un service solennel pour les âmes des soldats et marins morts pendant la guerre de 1870 et les expéditions ultérieures.

L'orchestre Colonne, avec chœurs et solistes, s'est fait entendre pendant la cérémonie.

Une quête a été faite à la sortie de la messe par Mme la maréchale de Mac-Mahon, présidente du Comité des Dames, et quelques-unes des Dames du Comité.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 février 1890.

La tenue du marché reste satisfaisante. Le 3 0/0 accentue ses progrès à 87.92 ; le 4 1/2 0/0 se tient à 105.75.

On négocie le Crédit Foncier aux environs de 1,310. La Banque de Paris a des demandes actives à 792.50 ; la Banque Nationale du Brésil en grande fermeté à 582.50.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 725, la Société Générale à 478.75, la Banque d'Escompte à 520.

Malgré l'élévation constante du taux d'émission des emprunts russes, l'épargne française se prépare à faire un excellent accueil à l'emprunt 4 0/0 nouveau qui sera émis le 20 courant. Les capitalistes n'ont jamais eu qu'à se féliciter d'avoir répondu aux appels qui lui étaient adressés ; car si la Russie entend bénéficier de la force morale que lui donnent les plus-values régulières de ses budgets, elle n'a pas la prétention d'en vouloir jouir seule et elle consent volontiers à laisser aux capitalistes une marge suffisamment large pour qu'ils aient, eux aussi, leur part de profit.

Le Portugais est plus actif à 63.50.

L'action des Pierreries de Ceylan est cotée 65 avec des achats suivis. On demande l'action des mines de Pignerol à 27.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les mines d'argent « la Perla » (Espagne), dont l'émission a pleinement réussi, sont demandées à 105. On peut se procurer ses actions et celles des mines voisines de « Conception » et « Carmen » à la Banque Générale des chemins de fer, rue de Londres. La hausse est à prévoir et les cours actuels sont favorables aux achats.

NOUVELLES MILITAIRES

MOUVEMENT DE TROUPES

Le 12e régiment de dragons, stationné à Commercy, et le 10e régiment de hussards, stationné à Nancy, changeront de garnison entre eux le 1er avril prochain.

A la même date, le quartier général de la 6e brigade de cavalerie sera transféré de Commercy à Nancy, et le quartier général de la brigade de cavalerie légère de la 2e division de cavalerie, de Nancy à Commercy.

Deux importantes mutations vont avoir lieu à l'état-major général du ministre de la guerre.

Admis le 15 février au cadre de réserve, M. le général Hubert-Castex remettra le commandement de la brigade de dragons de la 5e division de cavalerie, à Meaux, à M. le général de Sesmaisons, second sous-chef de l'état-major général.

M. le colonel Parison, qui, depuis 1871, n'a pas quitté le ministère, où il a occupé tous les emplois du service de la mobilisation, est nommé sous-chef d'état-major général. Il est remplacé, à la tête du bureau de la mobilisation, par le colonel breveté de Brye, du 113e d'infanterie.

L'ECOLE DE SAINT-CYR

On a prêté à M. de Freycinet la pensée de rendre l'Ecole militaire de Saint-Cyr gratuite.

Cette nouvelle, dit le *Temps*, ne repose sur aucun fondement. On a dit aussi qu'il était question d'exiger des saint-cyriens un engagement de dix ans. C'est encore un bruit inexact.

Le nombre des démissionnaires n'est pas tellement élevé qu'il puisse avoir des conséquences fâcheuses sur la bonne composition des cadres. D'ailleurs, les officiers qui quittent le service actif prématurément forment un noyau précieux pour la constitution des cadres de la réserve. Cette considération atténuerait singulièrement l'inconvénient qu'aurait le départ après quelques années de service des officiers sortant de l'Ecole de Saint-Cyr. Du reste, nous le répétons, le nombre de ces derniers est loin d'accuser une tendance abusive à démissionner promptement.

UNE NOUVELLE BRIDE

M. François-A. Thouvenin, capitaine d'artillerie, adjoint à la direction de Vincennes, a présenté jeudi, au Grand-Hôtel, à la Société des Agriculteurs de France, une bride de son invention.

Cet ingénieux mécanisme à mors mobilisateur permet d'obtenir rapidement la décontraction de la mâchoire, de l'encolure et des muscles, et de rendre les chevaux légers et agréables à la main. L'appareil se transforme en bride, filet ou licol, sans qu'on soit obligé d'enlever la têtière.

De très intéressantes expériences on eu lieu, dans l'après-midi, chez plusieurs marchands de chevaux des Champs-Elysées, sur des sujets très difficiles à dresser. Les quelques incrédules qui ne connaissaient pas encore cette invention ont été surpris des résultats obtenus.

LE COLONEL LEBEL

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. le colonel Lebel, commandant le 120e de ligne à Sedan, est complètement remis de la maladie qui l'avait si éprouvé dans ces derniers temps.

L'énergique et vaillant chef de corps est entré en convalescence ; mais les médecins lui ont prescrit de faire une cure à Arcachon, où l'air salubre et une température douce lui auront bientôt rendu la florissante santé dont il jouissait auparavant.

Les craintes patriotiques suscitées par la maladie du colonel Lebel et la joie que tous éprouvent à le voir rétabli montrent à l'honorable officier combien il est profondément aimé et estimé dans toute la France.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Cette nuit, vers 1 heure, une tempête s'est élevée sur la région et a sévi avec presque autant d'impétuosité que celle d'il y a une quinzaine de jours. En ville, les toitures auront dû souffrir de ce vent violent; fort heureusement la pluie n'a pas tombé, et le baromètre, qui était descendu hier dans le courant de la journée, remonte lentement.

A midi, le vent est encore violent avec temps nuageux. Le thermomètre marque 8 degrés au-dessus de zéro.

Saumur, le 14 février 1890

Monsieur le Rédacteur de l'*Écho Saumurois*,

J'ai eu l'honneur de vous adresser une note, que vous avez bien voulu insérer dans l'*Écho Saumurois*, concernant le Championnat de tir en France en 1890.

Il en est résulté pour certaine personne l'idée que j'étais le promoteur dudit concours dont je paraissais prendre la direction et l'organisation, me substituant à la Société l'*Union Saumuroise*. Il importe que le public soit éclairé et ne puisse m'attribuer un rôle qui n'est pas le mien.

Le Championnat de 1890 a été décidé par le conseil de l'Union des Sociétés de Tir de France dans sa réunion du 28 décembre 1889 et les conditions ont été imposées ainsi que les dates aux Sociétés adhérentes dont fait partie la Société de Saumur.

Mon devoir de membre du conseil est de porter à la connaissance de tous les tireurs de ma région les renseignements qui leur sont utiles. Tel est le but de l'insertion et sur lequel personne ne peut se méprendre de bonne foi.

Je tiens à la disposition de chaque Société et de chaque tireur tous les renseignements utiles ; mais je n'organise rien, je ne dirige rien et n'ai rien à organiser ni à diriger.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de me croire votre tout dévoué.

Le Président honoraire de l'*Union Saumuroise*,
Membre du conseil de l'Union des Sociétés de Tir de France,

G. DOUSSAIN.

ENGAGEMENTS ET RENGAGEMENTS

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

« Les jeunes gens qui ont été admis à contracter dans les troupes de la marine des engagements volontaires d'une durée de cinq ans reçoivent au premier jour de la quatrième et cinquième année une prime de 100 fr.

Les caporaux ou brigadiers et les soldats ou canonniers des troupes de la marine, après six mois de service, les militaires de l'armée de terre dans leur dernière année de service, les hommes appartenant à la réserve, qui contractent un premier rengagement, ont droit à une prime et à des gratifications annuelles.

Cette prime, payable immédiatement après la signature de l'acte, est fixée ainsi qu'il suit :

Pour un engagement de deux ans, 200 fr.

Pour un premier engagement de trois ans, 300 fr.

Pour un rengagement de cinq ans, 600 fr.

Les gratifications annuelles sont déterminées comme suit :

Pour un rengagement de deux ans, 100 fr.

Pour un rengagement de trois ans, 130 fr.

Pour un rengagement de cinq ans, 160 fr.

Après un premier rengagement, les rengagements ultérieurs donnent droit seulement aux gratifications annuelles.

Le montant des hautes payes est doublé dans nos possessions d'outre-mer et dans les pays de protectorat, pour toutes les journées donnant droit à la solde dans la colonie. »

SARABANDE SYMPHONIQUE

Tel est le titre de l'œuvre musicale qui sera exécutée demain dimanche, au concert de l'Association artistique d'Angers, et dont l'auteur est M. J.-M. de Witowski.

Dans sa notice analytique du concert, *Angers-Artiste* donne en ces quelques lignes, d'après R. d'Umières, le croquis de la *Sarabande Symphonique* :

« Un soir de printemps, au Palais d'Aranjuez, trois petites infantes dansent une sarabande.....

» Elles s'appliquent aux pas difficiles avec des grâces gauches.....

» Dehors un jet d'eau chante au bout d'une allée.....

. . . . . .

» Un jour, parmi les fanfares, dans les carrosses massifs, on les mènera parées au-devant d'un Archiduc ou d'un Dauphin... et les carillons des cités feront le long de leur chemin la musique ironique des fiançailles.....

. . . . . .

» La nuit descend et la musique s'éteint, on ne distingue plus que trois ombres frêles qui marchent des pas anciens.....

» C'est peut-être en rêve que j'ai vu ce soir de printemps, ces petites infantes danser une sarabande..... »

LES ÉTATS DE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Les instituteurs et institutrices émargent maintenant sur des états de traitement; le ministre a été consulté sur la question de savoir par qui serait acquitté le droit de timbre-quittance de 10 centimes.

On aurait bien voulu épargner ce petit impôt au personnel ; en principe, le droit de timbre est à la charge du débiteur ; mais l'article 29 de la loi du 13 brumaire an VII dit que « lorsque c'est l'Etat qui est débiteur, le droit de timbre est à la charge du créancier. »

Des instituteurs paieront donc, et comme ils sont au nombre de 104,485, cela fera, à raison de douze reçus mensuels à 10 centimes, 125,382 francs de plus par an dans la caisse du Trésor. L'aubaine est maigre.

MONNAIE ANGLAISE

Avis aux personnes qui auraient en leur possession des monnaies anglaises.

La banque d'Angleterre a jugé qu'il était à propos de faire rentrer toutes les pièces d'or frappées avant le règne de la reine Victoria.

A partir du 13 février courant, les maisons de banque d'Angleterre ont prévenu qu'elles ne recevraient plus les livres sterling antérieurement à l'avènement au trône de la reine.

La Banque d'Angleterre reprendra bien les anciennes pièces de monnaie, mais elles les reprend au poids, c'est-à-dire que, sur chacune d'elles, il y aura un déchet à subir.

UN CURIEUX CAS D'INFLUENZA

On lit dans la *Petite France* :

« Dernièrement, un jeune homme de la commune de Villebernier tombait malade de l'influenza. La maladie se manifesta tout de suite par une violente fièvre accompagnée de délire. Dans un accès, le malade quitta précipitamment son lit et courut se jeter dans un puits au fond du jardin. Sa mère, qui avait observé ses mouvements, était accourue à sa suite et le saisit au moment où il allait se précipiter, mais elle ne put le retenir et fut entraînée avec lui. Le puits n'était pas profond heureusement. Le jeune homme, rappelé sans doute à la réalité par le contact du liquide glacé, remonta vivement, mais cette lueur fugitive ayant de nouveau

---

11 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Quinze jours passèrent, remplis d'alarmes, d'alternatives de crainte et d'espoir... enfin la bonne constitution de la jeune fille l'emporta : elle se réveilla de ce long cauchemar, affaiblie, mais sauvée.

C'était vers les quatre heures d'un matin d'août. A travers les rideaux, les couleurs rosées de l'aube éclairaient doucement la chambre.

Flavie, succombant à l'extrême lassitude, s'était endormie la tête renversée sur le dossier du fauteuil. Son charmant visage portait les traces de la fatigue : paupières rouges, joues pâlies. Le corps amaigri s'affaissait dans un entier abandon.

Séverine, reprenant peu à peu possession d'elle-même, la regarda, cherchant à se souvenir...

Dans le brouillard où se perdait la notion des jours écoulés, elle retrouva les traits principaux.

Elle avait été malade, très malade... Flavie l'avait soignée... oui, elle se rappelait avoir entrevu, au milieu de son délire, ses yeux aimants ; avoir senti ses mains caressantes... Pouvait-elle douter ? le visage altéré, la taille infléchie qui reposaient là, ne portaient-ils pas la trace de l'inquiétude et des veilles ? Elle regarda longtemps sa sœur avec un attendrissement profond : de douces larmes roulèrent sur ses joues... Une langueur délicieuse s'infiltra dans ses veines. Elle salua le jour, chaque objet familier, puis revint à sa gardienne.

Au même moment, Flavie s'éveilla. Voyant la malade les yeux grands ouverts, elle fit un soubresaut : « Je me suis endormie », murmura-t-elle.

Comme elle se penchait pour enlever la compresse, deux bras l'enveloppèrent... attirée ainsi, elle sentit les lèvres de Séverine presser son front.

Flavie, échappant vivement à l'étreinte, fixa sa sœur.

A la vue des yeux remplis de lucidité qui la contemplaient avec tendresse, elle s'écria :

— Quel bonheur ! tu es mieux, beaucoup mieux ?

— Guérie ! grâce à toi, dit Séverine lui tendant les bras.

Les deux sœurs restèrent longtemps enlacées, savourant la douceur du sentiment nouveau qui les unissait... mais bientôt Flavie se reprochant une émotion qui pouvait être dangereuse pour la malade, mit un doigt sur ses lèvres en souriant et courut chercher une cuillerée de potion fortifiante.

— Maintenant, tu vas fermer les yeux, ma chère petite, il faut te reposer... Je vais m'occuper du ménage.

Un nouveau baiser scella l'injonction.

Séverine obéit, heureuse de se soumettre, heureuse d'aimer... et surtout d'être aimée.

Le docteur trouva la malade aussi bien que possible, mais il recommanda la prudence, le repos, l'absence de toute excitation.

La convalescence marcha à grands pas.

Après une maladie, enlevant à la fois la pensée et l'action, il est très doux de se sentir revivre. En recommençant, pour ainsi dire, l'enfance, avec ses gâteries et sa faiblesse, on retrouve la sensation de quelque chose de jeune, de charmant.

Une ou deux fois, Séverine dit à sa sœur :

— Oh ! comme tout cela va coûter ?

— Bah ! tu reprendras tes forces et nous travaillerons.

La Marjolaine sourit : oui, elle travaillerait avec cœur, avec joie... Elle se savait aimée... S'abandonnant, elle se laissait soigner, dorloter comme un petit enfant ; elle s'appuyait avec délices sur le sein de sa sœur : nid chaux et doux trouvé depuis peu.

L'après-midi, assise à la fenêtre, à l'heure où le soleil descend à l'horizon, la jeune fille se laissait imprégner de bien-être, lorsque la porte s'ouvrant doucement, de petits pas trottinèrent sur le plancher. Les deux bébés, se tenant par la main, approchent en silence, les bras remplis de fleurs des champs.

— Comme elles sont jolies ! s'exclame Séverine, baisant les joues roses et les yeux brillants.

— C'est moi qui les ai cueillies, chuchotte quelqu'un.

La Marjolaine se détourne : François se tient au milieu de la porte entre-baillée.

— Ferme-la donc, gronde Flavie de la cuisine, tu la mets dans un courant d'air.

— Entre.

Et Séverine fait un signe amical.

Le jeune garçon s'approche, moitié gauche, moitié rieur.

fait place à la folie, il alla immédiatement se jeter dans un puits voisin. L'effet, cette fois, fut salutaire, la raison revint tout à fait, et le malade, abandonnant de lui-même ce nouveau bain intempestif, courut aider son père à dégager la brave femme qui se débattait dans le premier puits. Celle-ci put être retirée vivante, et la mère et le fils en furent quittes pour une maîtresse fluxion de poitrine chacun. Ils sont aujourd'hui tous les deux guéris.»

Fruits laïques

Nous lisons ceci dans un journal républicain :

« Nous avons chanté si haut l'utilité des diplômes que la plupart de ces naïfs ont cru qu'une fois le bienheureux papier en poche, la route allait se trouver ouverte devant eux.

» La vérité leur apparaît tout à coup : Un mur ! On ne passe pas !

» Que deviendra tout ce monde? L'homme retournera-t-il à l'atelier ? A-t-il un métier seulement? Enfin, pour la plupart, l'armée les prendra. A moins qu'ils n'essaient de se frayer une route dans notre civilisation encombrée où *les bacheliers échouent en police correctionnelle* pour vagabondage.

» Et les jeunes filles ! Il ne faut pas mâcher les mots, cette éducation inutilisable deviendra la *grande pourvoyeuse de la prostitution.* Car il faut manger, à moins qu'on n'y renonce en se jetant du haut d'un pont. Ce problème est épouvantable. »

Ce n'est pas un journal conservateur qui parle ainsi, c'est le *MOT D'ORDRE !* C'est bien ce que nous disions : l'œuvre scolaire de la République fait des déclassés et des criminels.

POITIERS. — *Suicide d'un artilleur.* — Mercredi matin, entre onze heures et midi, le sieur M... (Victor-Eugène-Etienne), âgé de 21 ans, brigadier-fourrier à la batterie du 20e d'artillerie détachée à la caserne des Dunes, a mis fin à ses jours, dans sa chambre, en se tirant un coup de feu dans la poitrine. La mort a été instantanée.

On ignore les causes qui ont pu déterminer ce jeune homme à se donner la mort.

Le défunt était originaire de la Charente-Inférieure.

L'ÉLECTION DE CHINON

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« De bonnes nouvelles nous arrivent de l'arrondissement de Chinon.

» Les « joubertistes » ne cherchent même pas à dissimuler la crainte que leur inspire le courant de sympathie qui s'est prononcé en faveur de M. Jules Delahaye, depuis sa campagne électorale et ses deux discours à la Chambre des députés.

» La réunion de jeudi dernier et la promenade de M. Delahaye sur le champ de foire de Chinon ont produit une excellente impression dans la contrée.

» Sa cordialité, sa courtoisie et son air affable n'ont pas laissé que d'impressionner les plus prévenus.

» A Chinon, à Azay-le-Rideau, à Sainte-Maure, à Langeais, partout enfin, on se prépare courageusement à la lutte, et on se promet d'infliger un vigoureux soufflet à nos invalideurs en donnant à M. Jules Delahaye une majorité plus belle qu'à l'élection du 22 septembre.

» Un électeur influent de l'Ile-Bouchard nous disait hier : « Nous *leur* ferons voir que » les Chinonais ne sont pas des girouettes, et » que ce qu'ils veulent une fois, ils le veulent » deux fois ! »

» Tout cela fait bien augurer de l'issue de la campagne électorale qui ne saurait tarder à s'ouvrir. »

A PROPOS DU DUC D'ORLÉANS

Mardi, à la séance du conseil de guerre du Mans, l'acte du duc d'Orléans a reçu un hommage spontané, et dont la signification, dans les circonstances présentes, ne saurait être passée sous silence.

Me Bodin plaidait pour un pauvre diable, qui n'avait point répondu à l'appel de sa classe. Déclaré « bon absent » par le conseil de révision devant lequel il ne s'était pas présenté, il avait cru, sur de faux renseignements, que, s'il rejoignait son régiment, il serait de ce chef poursuivi judiciairement par les autorités militaires et condamné à la prison.

C'était absurde, mais la peur le dominait, car, s'il ne demandait pas mieux que de servir son pays, il ne voulait pas commencer par se faire incarcérer.

Au cours de cette défense, Me Bodin, emporté par son éloquence naturelle et l'élévation de ses sentiments, s'est écrié :

« Tout le monde n'a pas le mâle et froid » courage, la crânerie chevaleresque et toute » française de ce jeune prince, de ce royal » conscrit, qui vient de rallier son drapeau à » travers les bancs de la police correctionnelle. » Revendiquer le droit d'être soldat au prix » de sa liberté est un glorieux exemple d'abnégation que devait nous donner un Fils de » France. »

Cet hommage rendu au patriotisme du jeune duc d'Orléans a été écouté par toute la salle avec l'attention la plus profonde et la plus sympathique.

(*Nouvelliste de la Sarthe.*)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1re classe, 225 fr.; 2e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe, 180 fr.; 2e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

AVIS

Le Docteur ABEILLE recevra à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4, au rez-de-chaussée, les samedi et dimanche, de midi à 4 heures. Traitement spécial pour les maladies des enfants, des femmes, les vices du sang et les maladies de la peau.

Visites à domicile le samedi et le dimanche matin.

AVIS

En raison du nombre sans cesse croissant de sa clientèle, M. PILLET-BERSOULLÉ a l'honneur de l'informer que pour éviter tout retard dans les travaux de réparations qui lui sont confiés et pour l'exactitude de ses abonnements d'accords, il vient de s'adjoindre M. LAMPE, élève de la **Maison Pleyel.**

Pianos et Musique.—Saumur

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Dimanche 16 février

LE VOYAGE EN CHINE, opéra-comique en 3 actes.
LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, opéra-comique en 3 actes.

THÉATRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 16 février

LA REINE MARGOT, drame en 9 tableaux.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES SAINT-OMER

MARDI *18 Février 1890*

UNE SEULE REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DES ARTISTES DE PARIS

Mme J. SAIGNARD, M. SAINT-OMER, Mlle IRMA PERROT, M. GILLES ROLLIN, M. FÉLIX RICHE, Mlle C. LECLERC.

Le grand succès du théâtre du Vaudeville

TÊTE DE LINOTTE

Comédie en 3 actes, de Th. Barrière et Ed. Gondinet.

Mme J. SAIGNARD jouera le rôle de *Céleste* (Tête de Linotte).

On commencera par :

LA CRAVATE BLANCHE

Comédie en 1 acte, d'Ed. Gondinet

AVIS. — Entre le 1er acte et le 2e acte, il y aura un entr'acte d'un quart d'heure, pour la pose du décor.

ORDRE : 1° La Cravate Blanche ; 2° Tête de Linotte.

Au rapport :

Le colonel complimente le chef de musique sur la tenue de ses hommes, sur l'astiquage des instruments, etc. Et, en terminant :

— Seulement, fait-il, dites-leur donc qu'ils s'habituent à lever les doigts tous ensemble sur les pistons : une, deux ! une, deux !

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 8 Février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos contemporains chez eux : *M. Georges Ohnet*, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Stanley ; la réception de Stanley au Caire ; la bénédiction de la mer à Constantinople ; théâtre illustré : les lions du Nouveau-Cirque ; beaux-arts : *Femmes d'Alger sur les terrasses* ; fête de charité au palais de la Bourse, à Bruxelles ; tir aux pigeons de Monaco. — *La Chanson du Biniou*, nouvelle par Gilbert Doré. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : la dernière photographie de Stanley : arrivée de Stanley au Caire ; Stanley recevant du khédive le grand cordon de Medjidié ; Stanley prononçant un discours au grand banquet donné en son honneur par le gouvernement égyptien. — Constantinople : la bénédiction de la mer le 6/18 janvier. — La fête franco-belge à la Bourse de Bruxelles. — Nos contemporains chez eux : M. Georges Ohnet dans son salon.—Beaux-arts : *Femmes d'Alger sur les Terrasses.* — Les lions du Nouveau-Cirque. — Le gagnant du tir aux pigeons. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Emprunt Russe 4 0/0 or

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Reçoit les souscriptions dès à présent **sans frais.**

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois suprs, la boîte pr	6	personnes	0.85
» » » »	3	»	0.45
Haricots verts suprs, »	6	»	0.90
» » » »	3	»	0.45
Asperges d'Argenteuil, »	5	»	1.30
Macédoine, »			1.80
Jardinière, »			1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....			1.20
Fonds d'artichauts, »			2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'OR

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* **Rhumes, Refroidissements, Grippe.**

Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczema, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Sa sœur l'embrasse, le remercie du bouquet, puis l'interpelle gaiement sur ses cheveux ébouriffés qu'agrémentent la mousse et les herbes. Elle caresse de la main cette toison crêpue, y enfonce ses doigts amaigris, tout en s'informant de la vache.

— Mévrine ! elle est superbe, répond l'enfant ; son poil brille comme la chevelure à Laurent Pichat, le garçon coiffeur.

— Et les chèvres ?

— La petite chevrette blanche grimpe maintenant aussi bien que sa mère. Elle est drôle avec Rustaud... c'est qu'elle lui tient tête, la maligne ! Le chien la laisse faire... elle est si amusante ! On la gardera, dis ?

— Certes, mon garçon, on ne l'a pas élevée pour la vendre. Mais voici Flavie qui t'appelle. Au revoir, mon François, tu sens bon, tu sens les foins coupés.

La sœur aînée vint chercher les petits pour les rendre à la mère Brigitte. Il ne fallait pas fatiguer la convalescente. Ensuite, prenant sa couture, elle s'installa.

Les deux sœurs ne parlèrent guère, mais quelle harmonie dans les pensées !

La cadette contemple avec bonheur les prés où l'on coupe les regains, les rochers bleuâtres, le ciel sans nuages... puis, son regard revient se fixer sur Flavie. Jamais elle n'a trouvé ce visage, pâli par les veilles, si aimable, si séduisant... Il lui prend des envies folles de baiser les grands yeux limpides, les petites frisures qui s'échappent en tous sens, comme une mousse légère, ombrant les beaux traits de la jeune fille ; mais une certaine timidité la retient, l'expansion chez Séverine étant combattue par sa réserve habituelle. Bah ! Flavie sait bien qu'elle s'est conquis à jamais le brave cœur de la Marjolaine.

Un soir de septembre, tout en polissant la superbe canne à nœuds qu'il vient de couper dans un vieux houx, François dit à son frère :

— C'est drôle, depuis sa maladie, j'aime cent fois mieux la Séverine ; et toi ?

— Pardine ! répond l'écolier avec un geste d'insouciance, je ne la trouve guère plus commode.

François, intelligent mais paresseux à ses heures, est de plus violent et très porté à l'indépendance ; mais, en lui, ne se trouve ni dissimulation, ni bassesse.

Joseph, au contraire, cherchant toujours, même aux dépens de la justice, la combinaison avantageuse ou agréable pour lui, ment souvent. Plus tenace, plus maître de lui que son aîné, il finit presque toujours par le conduire à sa guise.

Malgré cela, la sympathie n'existe pas entre les frères, lorsque François se fâche, il appelle Joseph : « Mauvais drôle, rancunier et sournois. »

Séverine a repris la conduite du ménage, mais pas d'excès de travail, Flavie veille... Toutes deux s'ingénient à éteindre les nouvelles dettes. Il faut l'avouer, celles-ci sont lourdes.

(*A suivre.*)

— Maman, puis-je parler ?

— Non, mon petit, tu sais qu'on t'a défendu de parler à table.

— Ne puis-je dire un seul mot ?

— Non, attends que ton père ait fini de lire son journal.

Le déjeuner fini, le père dépose lentement son journal sur la table.

— Eh bien ! petit bavard, que voulais-tu nous dire ?

— Que le robinet de la salle de bains est resté ouvert.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur

LIQUIDATION JUDICIAIRE HUET

Les créanciers de la liquidation Huet fils, aubergiste à Gennes, sont, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, invités à se présenter, le mardi 18 février 1890, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(160) *Le Greffier*, COLLIN.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, no 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire. (60)

A LOUER

DE SUITE

MAISON BOURGEOISE

Avec Servitudes

Ancienne route d'Angers,

Ayant appartenue à M. HERMÉ.

S'adresser au propriétaire, M. NORMAND aîné, ou à Me BRAC, notaire. (137)

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

MAGASIN

D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Mercerie en Gros

Maison L. VINSONNEAU

On demande **un voyageur** pour le Maine-et-Loire ; position sérieuse, références exigées.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les **MALADIES** du **FOIE**, de l'**ESTOMAC** et des **NERFS** : **Accumulation** de **bile** et de **glaires, constipation, migraine**, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-HELENS (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 2 fr. 50 avec instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :

Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées

63, Avenue des Champs-Elysées, 62

et *Pharmacie* **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.**

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

ET DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6,000,000** DE FRANCS. — SIÈGE SOCIAL : **19, Rue de Londres, à Paris**

AGENCE DE TOURS, 7, Rue de l'Archevêché.

La BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE se charge pour le compte de ses clients :

1o **D'opérer** au mieux de leurs intérêts les **Achats** et les **Ventes** au **comptant** et à **terme** de toutes les **valeurs cotées** ou **non cotées** à la Bourse de Paris, aux **mêmes Conditions que les Agents** de **Change.**

Les opérations **à terme** *ne sont effectuées qu'après le dépôt de la couverture nécessaire.*

Pour les opérations au comptant, les Ordres d'Achats sont effectués après réception des fonds, et les Ordres de Vente après réception des titres, sauf pour les clients qui ont un compte ouvert à la Société.

Courtage : **1 fr. 25** *par mille francs (minimum,* **1 fr.**) — **25 cent.** *par titre inférieur à 200 francs.*

Il n'est perçu qu'un courtage, quand le Client effectue le même jour un Achat et une Vente.

2o De faire tous les **Versements**, les **Echanges de Titres**, les **Dépôts** et **Retraits** dans toutes les Compagnies.

3o De **souscrire sans frais** à toutes les **Emissions d'Actions** et **d'Obligations.**

4o De **Représenter** à toutes les **Assemblées générales d'Actionnaires.**

5o D'encaisser tous **Coupons Français** ou **Etrangers.**

6o De **Vérifier** tous les **Tirages d'Obligations Françaises** ou **Etrangères.**

7o De **Représenter** à toutes les **Faillites ou Liquidations.**

La **BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE** répond par lettres particulières à toutes demandes de renseignements adressées par lettres affranchies et accompagnées d'un timbre-poste pour la réponse.

Adresser les FONDS, TITRES et CORRESPONDANCES à M. l'Administrateur-Délégué de la *BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS de FER & de l'INDUSTRIE,* 19, Rue de Londres, à Paris

ou au Directeur de l'AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

Tous les services financiers de la Banque Générale des Chemins de Fer et de l'Industrie que nous venons d'indiquer fonctionnent dans la succursale ci-dessus.

Les ordres de Bourse peuvent être envoyés télégraphiquement à la BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE

Rédiger ainsi l'adresse pour les télégrammes : BANQUE INDUSTRIE, BOURSE, PARIS.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Rue de la Grise, no 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

DE

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.

Rue Saint-Jean, 20, Saumur.

S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui l'exploite. (149)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de départ

MAGASIN DE MODES

Et de Mercerie

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1re classe, 27, rue de la Tonnelle.

Sulfate de Cuivre

1re Marque Macclesfied 98 0[0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR

Chez **M. A. COURTET**

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

Mme CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1er choix, qualité irréprochable

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0 90	—	0 50
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges	—	1.40		
Sardines à l'huile	—	0.40		
Thon à l'huile	—	0.75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon	la boîte	1.40		
Filets de harengs à l'huile	—	0.50	et	0.80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord	1765 —	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	88 —	ACTIONS		Orléans	1405 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 —	Compagnie parisienne du Gaz	523 50
3 0/0 amortissable	92 —	Banque de France	4185 —	Ouest	990 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	473 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	380 —
4 1/2 1883	105 67	Banque d'Escompte	520 —	Compagnie parisienne du Gaz	1467 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	471 50	Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	52 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	633 75	Transatlantique	605 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	468 50	— 6 0/0 2e série — —	52 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	540 —	Crédit Foncier	1310 —	Canal de Panama	62 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	399 —	— obligations à lots	129 —
— 1865 4 0/0	531 50	Crédit Industriel et Commercial	591 25	— Suez	2298 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	465 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	605 —
— 1869 3 0/0	412 —	Crédit Lyonnais	725 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	403 —	Crédit Mobilier	437 50	Autrichien 4 0/0 or	95 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	415 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	103 90
— 1875 4 0/0	529 —	Dépôts et Comptes courants	598 —	Dette d'Egypte 6 0/0	478 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	423 75	— 1889 4 0/0	94 40
— 1876 4 0/0	528 50	Société Générale	480 —	Extérieur 4 0/0	73 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	422 75	Consolidés 4 0/0 1re série	93 50
— 1886 3 0/0	400 —	Est	830 —	Hongrie 4 0/0 or	88 75	Nord 3 0/0 r. à 500	431 —	— — 2e —	— —
Bons de liquidation	533 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1380 —	Italie 5 0/0	94 15	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	426 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi	1205 —	Portugal 4 1/2 1888	489 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	425 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.	505 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, *Hôtel-de-Ville de Saumur* 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,